



# Commission de Suivi de site Maurienne



## Compte rendu de la réunion du 15 octobre 2013

La première réunion de la commission de suivi du site (CSS) de Maurienne s'est tenue le 15 octobre 2013 en sous-préfecture de Saint-Jean-de-Maurienne. Elle a été présidée par M. Guy FITZER, Sous-Préfet de Saint-Jean-de-Maurienne.

Les personnes présentes ont élargé sur le document joint en annexe au présent compte rendu. Se sont excusés :

- monsieur COLLAS de la FRAPNA ;
- monsieur MOLINA – président du CHSCT de l'usine ARKEMA de La Chambre ;
- monsieur ANDRE – maire de Saint-Martin-sur-La-Chambre ;
- monsieur MOUGIN – DDT Savoie qui a donné mandat à monsieur BOUTON de la DREAL.

Conformément à l'ordre du jour transmis par M. le préfet de la Savoie, par courrier du 25 septembre 2013, la réunion a été l'occasion :

- de constituer le bureau de la CSS-Maurienne ;
- d'en approuver le règlement ;
- d'une présentation par la DREAL du projet de PPRT d'ARKEMA à La Chambre ;
- d'un vote favorable à l'unanimité des membres de la CSS-Maurienne présents sur le projet de PPRT dans le cadre de la saisine en cours des POA ;
- d'une présentation du bilan synthétique annuel de chaque exploitant ;
- d'une présentation des évolutions législatives ;
- d'un débat autour de questions diverses.

L'ordre du jour a été accepté et traité dans son intégralité.

En premier lieu, la DREAL a rappelé que monsieur le préfet de la Savoie a transmis aux membres de la CSS-Maurienne :

- par courrier du 30 août 2013, l'arrêté préfectoral du 26 août 2013 portant création de la CSS-Maurienne ;
- par courrier du 25 septembre 2013, un projet de règlement intérieur de la CSS-Maurienne.

La DREAL<sup>1</sup> (après avoir présenté l'objet d'une CSS tel que prévu par les textes) a indiqué que la première réunion de la CSS-Maurienne devait être l'occasion :

1. de constituer le bureau (président, secrétariat et représentants des collèges) ;
2. d'en approuver le règlement intérieur ;
3. de voter sur le projet de PPRT, dans le cadre de la saisine des POA engagée par monsieur le préfet dans son courrier du 30 août 2013.

---

1 l'intégralité de la présentation de la DREAL figure en annexe au présent compte rendu

## Constitution du bureau (président et représentants des collèges)

Monsieur Guy FITZER, sous-Préfet de Saint-Jean-de-Maurienne, a présidé cette première séance. Il a été convenu, toutefois, que cette présidence avait vocation à évoluer pour les séances à venir, notamment en raison de la probable candidature de monsieur Jean BOUVIER<sup>2</sup> (ancien président du CLIC et maire d'Epierre) empêché et excusé pour la présente réunion.

La candidature de la DREAL pour le secrétariat de la CSS-Maurienne a été acceptée. Pour les différents collèges, les représentants suivants ont été désignés :

<b>Administrations</b>	Monsieur le préfet de la Savoie ou son représentant
<b>Collectivités territoriales</b>	Monsieur Jean-François ROYER représentant le maire de Saint-Jean-de-Maurienne
<b>Exploitant</b>	Monsieur Loïc MAENNER directeur de l'usine Aluminium Pechiney de Saint-Jean-de-Maurienne
<b>Riverains</b>	Madame Annie COLLOMBET Vivre et agir en Maurienne
<b>Salariés</b>	Monsieur MOLINA <sup>3</sup> présent du CHSCT de l'usine ARKEMA de La Chambre

Le rôle des membres du bureau, tel que donné à l'article 3 du projet de règlement, a été commenté par la DREAL. Il consiste notamment à définir les ordres du jour.

## Approbation du règlement intérieur

Monsieur le Sous-préfet de Saint-Jean-de-Maurienne, après vérification du quorum, a demandé aux membres de la CSS de se prononcer sur le projet de règlement intérieur.

Le bureau ayant été constitué, le Président étant désigné et le règlement intérieur approuvé, il a été acté que la réunion se poursuivait en « mode CSS-Maurienne » et que la commission pouvait valablement se prononcer et donner un avis sur le projet de PPRT.

## Avis de la CSS-Maurienne sur le projet de PPRT, dans le cadre de la saisine des POA engagée par monsieur le préfet dans son courrier du 30 août 2013

La DREAL a rappelé les principales étapes ayant conduit au projet de PPRT. La consultation des POA sur ce projet a été engagée par monsieur le préfet de la Savoie par courrier du 30 août 2013, jusqu'au 5 novembre 2013. La CSS-Maurienne faisant partie des POA son avis est donc requis.

Le projet de PPRT a été adopté à l'unanimité des membres de la CSS-Maurienne présents<sup>4</sup>.

La DREAL a précisé avoir reçu, par écrit, (dans le cadre de la consultation es POA) les avis favorables de l'ARS et de la SFTRF.

<sup>2</sup> Monsieur BOUVIER a confirmé, par mail à la DREAL, du 17 octobre 2013, sa candidature

<sup>3</sup> À l'occasion de la CSS monsieur MOLINA a été excusé. Monsieur CLOUSIER, directeur de l'usine ARKEMA, a toutefois fait savoir qu'il se portait candidat pour le collège salarié.

<sup>4</sup> Monsieur MOLINA a fait part à la DREAL, de manière différée, qu'il émettait également un avis favorable sur le projet de PPRT.

## La suite du PPRT

La DREAL a précisé qu'un bilan de la concertation sera établi par ses soins (à l'issue de la phase de consultation des POA (5/11/13)). Il sera transmis aux POA et joint au dossier d'enquête publique.

Le SIDPC a indiqué que le commissaire enquêteur a été désigné par le TGI et a précisé que l'enquête publique est prévue à partir de janvier 2014.

## Discussion

A la demande de madame COLLOMBET, monsieur le sous-préfet a souhaité que soit jointe au compte rendu la plaquette d'information éditée à l'occasion de la campagne d'information 2013 sur les risques industriels.

Madame COLLOMBET a souhaité que l'on parle aussi des risques chroniques. Monsieur BOUTON a précisé que la CSS avait vocation à traiter de toutes les questions, y compris celles relatives aux risques chroniques. En tant que membre du bureau, madame COLLOMBET pourra inscrire cette question à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

Madame COLLOMBET a jugé la note de présentation du PPRT « fort peu pédagogique » et, en tout état de cause, non-abordable pour un non-spécialiste. Monsieur BOUTON a reconnu les difficultés de lecture que pouvait présenter le document. Toutefois, il a souligné que la trame était nationale. Il a précisé, en tout état de cause, que la DREAL reste à la disposition de chacun pour clarifier les points pouvant poser des difficultés. Il a précisé que le document de synthèse, présenté lors de la présente CSS-Maurienne, serait joint au présent compte rendu et disponible sur internet ([www.clic-rhonealpes.fr](http://www.clic-rhonealpes.fr))

Madame COLLOMBET a demandé dans quelle mesure une réunion publique pourrait avoir lieu. Monsieur BOUTON a répondu qu'il appartiendra au commissaire enquêteur d'apprécier la nécessité d'une telle réunion.

L'ARS a demandé les raisons qui ont justifié la tierce expertise sur l'étude de dangers relative au NH<sub>3</sub>. Monsieur BOUTON a indiqué qu'il s'agissait de valider les distances d'effets capsulés par le modèle de dispersion. Monsieur CLOUSIER a en outre indiqué que les calculs se faisaient sans tenir compte du relief ou des obstacles et qu'ils étaient, en conséquence, pénalisants.

Madame COLLOMBET a demandé comment est estimée la valeur vénale des biens, objets de mesures foncières. Monsieur BOUTON a répondu que cette valeur est évaluée par France Domaines sur la base des transactions immobilières dans le même secteur (sans tenir compte de l'effet dépréciateur de la proximité de l'installation industrielle).

Madame COLLOMBET a regretté que la population ne soit pas informée lors des exercices (POI et PPI).

## Présentation des bilans annuels des industriels

(voir le détail en annexe)

**ARKEMA** Madame COLLOMBET a demandé l'origine des odeurs. Monsieur CLOUSIER a précisé que certains produits (les amines) sont très odorants, mais non-toxiques. De très faibles fuites lors de chargements de camions génèrent ces odeurs, malgré les efforts de industriels pour les capter.

**LANXESS** Monsieur ORGEBIN a rappelé les difficultés de l'année écoulée pour le site d'Epierre, en redressement judiciaire. Il a présenté le groupe LANXESS (le repreneur). Il a rappelé la prescription préfectorale en cours visant le renforcement la sécurité du stockage de P<sub>4</sub> (dimensionnement au séisme) en 2015.

**RTA** Monsieur MAENNER a également présenté les événements de l'année écoulée et notamment les principales étapes du rachat du site par le groupe allemand TRIMET. Le projet de l'industriel est de ramener, au plus vite, le site à sa pleine capacité.

Madame COLLOMBET s'est étonnée de l'attitude EDF qui avait toujours bloqué les avancées lorsque les discussions avaient lieu avec RTA et qui semble maintenant prête à entrer au capital de TRIMET. Monsieur MAENNER n'a pas souhaité commenté ce point en raison de son manque d'information. Il a précisé que le nom de la future société serait probablement TRIMET France SA.

## Questions diverses

La DREAL a fait état des dernières évolutions législatives portant sur :

- la convention tripartite de financement des mesures foncières ;
- l'aide au financement des travaux prescrits chez les particuliers.

La séance a été levée.

21 OCT 2013

Le Président de la CSS-Maurienne

Guy FITZER  
Sous-Préfet de Saint-Jean-de-Maurienne

